# Règlement intérieur du Sel du Trégor

## Objet et philosophie:

**Le SEL** (Système d'échange Local) **du Trégor** est une association loi 1901 au fonctionnement collégial qui permet à ses adhérents d'échanger des biens, du savoir, des services et des liens social.

Les transactions financières ne sont pas admises dans le sstème SEL. Le SEL DU TREGOR fonctionne de façon démocratique et autogérée, dans le respect des droits de l'homme, de la terre et des animaux, dans le respect des convictions de chacun, dans un esprit anti raciste, anti sexiste et anti totalitaire.

### Adhérent du SEL du TREGOR :

L'adhésion à l'association est effective au versement de la cotisation. Chaque adhérent est acteur du SEL et s'engage donc à participer autant qu'il le peut à la vie du SEL.

L'adhérent est responsable de la qualité des ses échanges.

Chaque adhérent est libre de quitter le SEL à tout moment en s'engageant à remettre son compte à zéro. Il s'engage également à rester dans la fourchette de – 1 000 à + 2 000 bigorneaux, le but n'étant pas de thésauriser, mais de créer du lien au travers d'échanges.

## Les échanges et la comptabilité :

L'unité d'échange est le **Birgoneau**. L'adhérentreçoit un carnet pour comptabiliser ses échanges, qu'il gère de façon autonome. Il reçoit à son adhésion 60 birgorneaux de bienvenue.

La valeur des échanges est fixée librement et en accord avec son partenaire. Mais il est admis qu'une heure de travail = 60 bigorneaux, quelque soit le travail éffectué (manuel ou intellectuel).

#### Confidentialité :

es adhérents sont mis en contact par l'émission de leurs offres et demandes au sein d'un catalogue (papier et internet) et par l'organisation de BLE(Bourse Locale d'Echange). Leurs coordonnées publiées à cet effet sont à l'usage exclusivement interne.

#### **Assurance**:

Le SEL est assuré à la MAIF dans le cadre de l'utilisation des salles, mais chaque adhérent doit s'assurer de la prise en charge des risques couverts en cas d'accident oud'incident survenant lors d'un échange quel qu'il soit auprès de son assurance.